

La piscine à 5 ans, l'asthme à 15 ans ?

Propos recueillis par Vincent Fertey

04/10/2007 | Mise à jour : 09:51 | Commentaires 2



Crédits photo : Ceccarini/Le Figaro

Une étude scientifique montre que l'exposition durable au chlore des piscines pendant l'enfance favorise le développement de troubles respiratoires. Rencontre avec le professeur Alfred Bernard, auteur de l'évaluation.

Aller trop souvent la piscine présente-t-il un risque pour la santé ? La réponse est oui. C'est la conclusion à laquelle est arrivé le professeur Alfred Bernard dans une étude qu'il présente en France dans le cadre des rencontres organisées par l'Afsset*. D'après cette évaluation, la fréquentation importante des piscines augmente chez les enfants le risque de souffrir de troubles respiratoires. Il nous explique pourquoi.

Pourquoi avoir réalisé cette évaluation ?

On a constaté une recrudescence des cas d'asthmes et de rhinites ces trente dernières années. On estime que la proportion des adolescents qui souffrent d'asthme a été multipliée par 3 depuis les années 70 si bien qu'aujourd'hui environ un adolescent sur dix est touché par cette pathologie. On a vu que cette hausse touchait particulièrement les pays où il y avait un nombre important de piscines, comme en Allemagne, en Angleterre, en Belgique ou en France. Nous avons donc décidé de voir s'il y avait un lien entre le nombre de piscines sur un territoire donné et la hausse des troubles respiratoires au sein de la population.

Quelles sont les principales conclusions à retenir ?

Nous avons commencé l'étude en 2006 sur 847 enfants. Ce qui en ressort, c'est que plus les enfants sont exposés en durée et en fréquence au chlore des piscines aussi bien intérieures qu'extérieures, plus ils connaissent des troubles respiratoires. La prévalence de l'asthme augmente de manière quasi linéaire avec le temps d'exposition au chlore. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le risque est encore plus élevé pour ceux qui fréquentent davantage les piscines en extérieur. Le temps de baignade, en raison de la chaleur, y est en général plus élevé. Le constat est particulièrement vrai pour les piscines de particuliers, qui dosent trop souvent mal la quantité de chlore.

Comment peut-on se protéger ?

Il faut réaliser que le chlore, lorsqu'il entre en contact avec la matière organique, produit un cocktail chimique toxique. D'où la nécessité de revoir les normes en termes de concentration de chlore dans les piscines publiques mais aussi privées. Il faut par ailleurs éviter la surexposition des enfants qui ont un terrain favorable à ce genre de troubles. Enfin il existe des produits alternatifs au chlore qui ont les mêmes propriétés mais qui sont beaucoup moins toxiques. En Allemagne, les piscines publiques ont déjà recours à ce type de produits et la France commence à s'y mettre.

Le problème reste entier pour les piscines des particuliers ?

Oui, en effet. Avec le réchauffement climatique, on constate un boom du marché des piscines privées. On en dénombre 800.000 en France et plus de 7 millions aux Etats-Unis. Seul un changement de comportement au niveau individuel, mais aussi, collectif permettra de limiter les risques.

*[Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail](#)